



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 15 octobre 2013

Communiqué de presse

FERMETURE DU CAMPMENT ILLICITE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE CROIX-WASQUEHAL



Le préfet du Nord a accordé ce matin le concours de la force publique à l'huissier pour évacuer le campement illicite situé sur la zone d'activités sur les communes de Croix et de Wasquehal.

L'opération s'est déroulée dans le calme. Cette opération a permis de déplacer une caravane et de détruire trois abris.

L'opération a été réalisée dans le cadre de l'ordonnance d'expulsion accordée par le TGI de Lille à la demande de la société ALSEI, propriétaire de ce terrain. Elle vise à permettre, à brève échéance, l'installation d'entreprises et la création d'emplois. En outre, la SNCF a signalé l'existence de risques importants en termes de sécurité liés à la voie ferroviaire longeant le campement.

Cette perspective d'évacuation a été présentée au comité de suivi réunissant les deux maires, le propriétaire du terrain, LMCU et les services de l'Etat (direction académique des services de l'éducation nationale, agence régionale de santé, direction départementale de la cohésion sociale, etc.). Ce comité de suivi a été réuni à trois reprises (les 6 et 20 septembre ainsi que le 7 octobre). La situation sanitaire et la scolarisation des enfants ont été débattues lors de ces réunions.

En application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites, un diagnostic social a été réalisé entre le 6 et le 20 septembre par l'AREAS. 55 caravanes et 9 abris ont été dénombrés, hébergeant environ 230 personnes.

Des solutions adaptées et individualisées ont été proposées aux personnes vulnérables ainsi qu'aux familles volontaires pour l'insertion. Ainsi, deux familles seront en mesure de rejoindre chacune un des logements identifiés en dehors de l'agglomération lilloise par l'Etat en lien avec les collectivités locales. Une dizaine de places en hébergement d'urgence seront mobilisées en complément.

Pour faciliter le retour au pays de ces populations, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) continue à permettre un retour volontaire, dans le prolongement du vol affrété le 1^{er} octobre entre la France et la Roumanie. Par ailleurs, les services de police continuent à être présents pour faire respecter les règles relatives en matière de séjour sur le territoire national.

Le préfet réunira le 29 octobre à 15H le comité d'échanges sur les populations de culture ROM qui rassemble toutes les parties prenantes (services de l'Etat, collectivités locales et associations). Au total, ce sont environ 80 propositions d'hébergement qui ont été faites par l'Etat depuis le début de l'été pour accompagner les évacuations de campement illicite sur l'agglomération lilloise, dont 40 % en hébergement d'urgence et 60 % en logement. Ceci représente près de 8 logements mobilisés.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr